COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 21 juin 2024 Secrétaire de séance : Daniel LACRAMPE

Etaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents:

Dany BARRAUD, André BERNOS, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIQUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSENY, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD) Suppléant :

Serge MAUROUAT (suppléant de Ophélie ESCOT)

Pouvoirs:

Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Marie-Annie FOURNIER à Gilbert HONDAREITE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Jean CONTOU-CARRÈRE à

Frédéric LOUSTAU, Jean-Claude COSTE à Christine CABON,

Jean-François CASAUX, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe Absents:

SANSAMAT, Jean-Michel IDOIPE, Claude BERNIARD, Gérard LEPRETRE,

Laurence DUPRIEZ, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 240627-24-PER

NOMINATION DE LA DIRECTION TRANSITOIRE DE L'ABATTOIR DU HAUT-BEARN

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 064-200067262-20240701-240627_24_PER-DE

B. MORA expose:

Le Président de l'Etablissement Public Local (EPL) « ABATTOIR DU HAUT-BEARN » indique qu'en application de l'article 10 des Statuts de l'EPL, le Directeur est, sur proposition du Président de la Communauté de Commune, désigné par le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Haut-Béarn.

Il est nommé dans ses fonctions par le Président de la Régie.

Le Président précise que le Directeur ainsi désigné et nommé, sous l'autorité et le contrôle du président du Conseil d'Administration, joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'EPL puisqu'il en est le représentant légal et exerce le pouvoir exécutif de la Régie, la direction du personnel et de l'ensemble des services et la préparation du budget.

En considération de la situation d'urgence et de la nécessité d'assurer la continuité de l'activité de l'Abattoir du Haut, une mise en place d'une Direction à titre transitoire a été décidée lors du Conseil d'administration extraordinaire de l'EPL tenu le 20 juin 2024.

Madame Maryse MOUHICA a ainsi été désignée en qualité de Directrice de l'EPL « ABATTOIR DU HAUT BEARN » pour assurer l'intérim sur ce poste stratégique et essentiel.

Sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, il est proposé de valider la nomination de Mme Maryse MOUHICA au poste de Directeur pour une période intérimaire, et ce à compter du 24 juin 2024.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour et 6 abstentions/nuls/blancs/non-participations (Sandrine HIRSCHINGER, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Patrick MAUNAS, P. BAHOUM, J. MARQUEZE),

- **DESIGNE** Madame Maryse MOUHICA comme Directrice transitoire de l'Etablissement Public Local, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Abattoir du Haut Béarn, à compter du 24 juin 2024,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2024 Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance Le Président

Signé DL Signé BU

Daniel LACRAMPE Bernard UTHURRY